

850 suppressions d'emplois en 2023 à la DGFIP

Le CSAL emplois (nom de la nouvelle instance, remplaçant le CTL) de la DDFIP 88, boycotté en première instance par l'ensemble des organisations syndicales, était reconvoqué aujourd'hui en seconde instance. Inutile d'y assister pour entendre ce que la direction nous annonce pour les Vosges :

+1AFIPA -1IDIVHC -3IDIVCN +2A +4B +5C

Mais ces chiffres tiennent compte des emplois (2B et 8C pour le centre contact amendes et 1A 6B et 2C pour le SAPF) qui intégreront (ou pas) les services relocalisés.

Rappelons que les services relocalisés ne créent pas d'emplois. Ils donnent lieu à des transferts d'emplois entre directions, la plupart du temps des chaises vides, et provoquent ainsi des recrutements importants de contractuels.

Voici donc les vrais chiffres des suppressions d'emplois dans les services de la DDFIP des Vosges pour 2023 :

+1AFIPA -1IDIVHC -3IDIVCN +1A -4B -5C

Les suppressions (ou « évolution » comme le nomme pudiquement la direction) d'emplois sont localisées comme suit :

	Créations	Suppressions
AFIPA	+ 1 Direction	
IDIV HC		-1 SIE Remiremont
IDIV CN		-1 SIP Gérardmer - 1 Trésorerie Bruyères -1 Trésorerie Le Thillot
A	+ 1 SAPF St Dié +1 Trésorerie GH Antenne St Dié +2 CDL	-2 Direction
B	+2 CC Amendes +6 SAPF Saint Dié +1 BCR	-1 Direction -1 Trésorerie GH Antenne St Dié -1 SIP Epinal -1 SIP Remiremont -1 SIE Epinal
C	+8 CC Amendes +2 SAPF Saint Dié	-1 SIP d'Epinal -1 SIP de Remiremont -2 au SIP de Saint-Dié -1 au SPFE d'Epinal

Les transferts d'emplois sont détaillés comme suit :

TRANSFERTS	Créations	Suppressions
IDIV CN	+1 Trésorerie GH Epinal +1 SIE Epinal	1 Trésorerie GH Antenne St Dié -1 SIP Epinal
A	+1 SIP Epinal	-1 SIE Epinal
B	+1 Paierie Départementale	-1 SIP Saint Dié
C	+1 SIP Saint Dié +1 SGC Vittel	-1 Paierie Départementale -1 SGC Mirecourt

Ces données ne sont pas sans conséquences pour les services, ni pour les agents.

Les services RH de la direction doivent rapidement prendre l'attache des agents concernés par la suppression ou le transfert de leur emploi, et les accompagner autant que possible en leur indiquant leurs droits, leurs priorités, et leurs obligations.

Même si c'est à la direction d'assumer les choix qu'elle fait au détriment de ses équipes, nous serons naturellement là pour aider les collègues concernés.

Concernant la vie des services, chacun aura remarqué que ce sont les SIP qui supportent la plupart des suppressions (-7). Les SIP déjà exsangues suite aux nombreuses réformes, perdent encore des emplois, tandis que, dans le même temps, on leur demande d'aider les centres de contact à répondre aux questions relatives à l'indemnité carburant. Comprendra qui pourra.

La logique de la DGFIP est bien connue : création des front office (centre de contact, conseillers aux décideurs locaux...) tandis qu'en back office (SGC, SIE, SIP) on « massifie » les missions, avec des tâches de gestions répétitives et inintéressantes (exploitation de listes notamment).

Dans les Vosges, cette démarche est parfaitement illustrée : on prélève 2 cadres A à la direction pour créer 2 CDL, on gonfle les services relocalisés (+11), et on supprime des emplois dans les services de gestion. De toutes façons, les départements ont interdiction par la centrale de supprimer des emplois dans des services relocalisés.

Le tout dans le contexte de NRP qui supprime purement et simplement des services entiers : le SIP de Gérardmer, le SIE de Remiremont, et la trésorerie de Le Thillot et la trésorerie de Bruyères pour 2023.

Vos représentants ne siègent donc pas au CSAL emplois, laissant à la direction la responsabilité d'expliquer aux agents et aux chefs de service les choix des localisations des suppressions d'emplois, dégradant encore et toujours la motivation et les conditions de travail des équipes.